

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 MARS 2018 - PROCÈS VERBAL -

L'assemblée est constituée de 62 voix exprimables (61 exprimées – 1 Nul) par les personnes présentes et compte 82 participants se décomptant comme suit :

- 45 participants des structures Cocagne
- 16 administrateurs du Réseau Cocagne
- 21 permanents du Réseau Cocagne

(Représentants 55 structures Cocagne adhérentes ou en cours)

Rapport Moral 2017

Le rapport Moral du Président est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il est approuvé par 40 voix pour, 15 voix contre 6 abstentions.

Rapport d'Activité 2017

Le rapport d'activité du Directeur National est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il est approuvé par 57 voix pour et 3 abstentions.

Rapport Financier 2017

Le rapport financier du trésorier est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il est approuvé à l'unanimité.

L'affectation du résultat

Il est proposé à l'affectation du résultat de 7 103€ en réserve pour projet associatif. Cette proposition est approuvée par 60 voix pour et 1 abstention.

Cotisation 2019

La proposition suivante de cotisation pour l'année 2019 :

- Jardins de Cocagne (inchangé)
 - Adhésion activité:
 - 507,5€ de cotisation structure
 - 12€ par adhérent consommateur
 - 35€ par ETP conventionné
 - Adhésion projet: 203€
- Autres (inchangé)
 - Adhésion activité:
 - 507,5€ de cotisation structure
 - 0,5% du CA commercial N-1. Le total des deux cotisations est plafonné à 1065,75€ par structure
 - 35€ par ETP conventionné
 - Adhésion projet: 203€

Est approuvée par 60 voix pour et 1 abstention.

Cotisation 2019

La proposition de renouvellement du mandat de Madame Valérie Rochard du cabinet Inextenso Audit – Tours est approuvée par 58 voix pour et 3 abstention

Le Président Le secrétaire

Dominique HAYS Remy MARTIN